



**Commune de Tornay**

## **RAPPORT DE GESTION RELATIF AUX COMPTES 2023**

**En droit :**

➤ En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo). Celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :

- a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
- b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière

➤ En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

➤ En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :

- a) le bilan ;
- b) le compte de résultats ;
- c) le compte des investissements ;
- d) le tableau des flux de trésorerie ;
- e) l'annexe.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale ou au conseil général pour comparaison.

➤ Présentation des comptes – principes

**Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :**

- a) annualité : l'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;
- b) comptabilité d'exercice : les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité : les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence : la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs ;
- e) produit brut : les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance : toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées ;
- g) spécialité qualitative : un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé ;
- h) spécialité quantitative : une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget ; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit ;
- i) spécialité temporelle : un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable ; sont réservés les reports de crédits d'investissement ;
- j) comparabilité : les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années ;
- k) permanence : les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période ;
- l) continuité : les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

**En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants :**

- a) clarté : les informations sont précises et compréhensibles ;
- b) fiabilité : les informations reflètent la réalité des faits ;
- c) neutralité : les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.

## Table des matières

1.	Introduction .....	5
2.	Synthèses .....	5
2.1	Règlement sur les finances communales (RFin) .....	5
2.2	Les spécificités communales.....	6
2.3	Les investissements et projets importants .....	7
3.	Quotité d'impôt et taxes communales .....	7
3.1	Quotité d'impôt .....	7
3.2	Taxes communales .....	7
4.	Principes relatifs à la présentation des comptes MCH2 .....	8
4.1	Généralités.....	8
4.2	Amortissements.....	8
4.3	Comptes des investissements.....	8
5.	Résultat.....	8
5.1	Vue d'ensemble.....	8
5.2	Clôture du compte de résultat.....	9
5.3	Comptes des investissements.....	10
6.	Compte de résultat.....	10
6.1	Aperçu du compte de résultat selon les natures .....	10
6.2	Aperçu du compte de résultat selon les fonctions .....	11
6.3	Compte de résultat : liste des dépassements .....	12
6	Compte des investissements.....	13
7	Bilan.....	13
8	Tableau des flux de trésorerie .....	14
9	Annexes aux comptes annuels .....	15
9.3	Etat du capital propre .....	16
9.4	Tableau des provisions .....	17
9.5	Tableau des participations.....	18
9.6	Tableau des garanties .....	19
9.7	Tableau des immobilisations.....	20
10	Indicateurs financiers et limite d'endettement .....	21
10.3	Taux d'endettement net .....	21
10.4	Le degré d'autofinancement.....	22
10.5	La part des charges d'intérêts.....	23
10.6	La dette brute par rapport aux revenus .....	24
10.7	La proportion des investissements.....	25
10.8	La part du service de la dette.....	26

10.9	La dette nette par habitant.....	26
10.10	Le taux d'autofinancement.....	27
10.11	Evolution des indicateurs financiers.....	27
11	Bases légales .....	28

## 1. Introduction

Les comptes 2023 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

### Compte de résultats :

Le résultat opérationnel présente un excédent de produits de CHF 328'939.1 contre CHF -395'004.00 sur le budget 2023. La justification de cette différence comptes/budget résulte principalement de charges inférieures sur la plupart des dicastères grâce à une gestion stricte des dépenses ainsi qu'à des recettes fiscales supérieures à celles mises au budget. Soit :

- l'excédent de produits se justifie par des recettes fiscales supérieures pour ~ CHF 400'000.00.
- la diminution de charges (travaux ou achats non effectués) représentant de ~ CHF – 130'000.00.
- la dissolution du solde de la réserve effectuée pour la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat pour ~ CHF 50'000.00.

### Compte des investissements :

Le compte des investissements boucle avec un excédent de charges de CHF 415'586.43. L'excédent de charges prévu au budget était de CHF 529'000.00. La différence provient principalement de deux éléments :

- Les taxes de raccordements des ménages privés qui ne sont pas mises au budget pour CHF 49'000.00 ;
- Des investissements qui ne sont que partiellement réalisés et qui se termineront en 2024 pour CHF 64'000.00.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2023 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2023 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet [www.torny.ch](http://www.torny.ch)

## 2. Synthèses

### 2.1 Règlement sur les finances communales (RFin)

L'Assemblée communale a acceptée en date du 28 juin 2021 le règlement sur les finances (RFin). Les réglementations suivantes y sont intégrées :

- **Art. 3** Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 15'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

- **Art. 4** Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1<sup>e</sup> phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

<sup>1</sup> Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 10'000.00. L'article 8 est réservé.

<sup>2</sup> Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

- **Art. 5** b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

<sup>2</sup> Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

- **Art. 6** c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 15 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de CHF 20'000.00.

<sup>2</sup> Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

- **Art. 7** d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 15 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de CHF 10'000.-

<sup>2</sup> Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

<sup>3</sup> En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

<sup>4</sup> Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale ou au conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

- **Art. 8** Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2<sup>e</sup> phr. LFCo, art. 100 LCo)

<sup>1</sup> Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

- a) Transactions immobilières jusqu'à un montant maximum de CHF 30'000.00 par opération, frais de transaction non compris (registre foncier, notaire et géomètre) ;
- b) Échanges de terrain, pour autant que le terrain reçu soit classé dans la même zone que le terrain donné, qu'il soit de surface au moins identique et qu'aucun apport financier ne soit fait.

<sup>2</sup> Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

<sup>3</sup> Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée générale est réservée.

## 2.2 Les spécificités communales

Les trois services à la population suivants doivent être autofinancés et font donc l'objet d'un traitement particulier (réserve dédiée, les produits doivent couvrir les charges) :

- Service de l'approvisionnement en eau potables (comptes 7100) ;
- Service du traitement des eaux usées (comptes 7200) ;
- Service de la gestion des déchets (comptes 7300).

### 2.3 Les investissements et projets importants

Pour l'année 2023, les investissements suivants sont terminés :

1. Réfection toit salle communale ;
2. Crédit d'étude bâtiment administration communale ;
3. Réparation route Colomblanc ;
4. Réfection tapis route de Pré-Pury à Middel ;
5. Adhésion au GAGN.

Les investissements suivants sont en cours de réalisation :

1. Eclairage Route du Rialet ;
2. Etude sur la mobilité sur l'ensemble des routes communales ;
3. Plan PGEE mise à niveau ;
4. Nouvelle mensuration officielle ;

L'investissement suivant est reporté à 2024 :

1. Aucun.

## 3. Quotité d'impôt et taxes communales

### 3.1 Quotité d'impôt

Les comptes 2023 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

a) Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	90.00%
b) Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	90.00%
c) Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	2.00‰
d) Impôt sur les successions et les donations	70.00%

### 3.2 Taxes communales

Les autres taxes communales sont facturées sur la base des règlements en vigueur soit :

- Tarifs des émoluments administratifs du 7 février 2022 ;
- Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions du 17 décembre 2012 ;
- Règlement relatif à la distribution d'eau potable du 22 mai 2023 ;
- Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux du 13 décembre 2021 ;
- Règlement relatif à la gestion des déchets du 27 mai 2008 ;
- Règlement sur la détention et l'imposition des chiens du 18 décembre 2017 ;
- Règlement du cimetière du 29 décembre 2005.

## 4. Principes relatifs à la présentation des comptes MCH2

### 4.1 Généralités

Les comptes 2023 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

### 4.2 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo).

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo).

### 4.3 Comptes des investissements

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 15'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

## 5. Résultat

### 5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes de l'exercice précédent
<b>90</b>	<b>Clôture du compte de résultats</b>	<b>328 939,10</b>	-	<b>778 945,31</b>
400	Impôts directs, personnes physiques	2 680 890,00	2 337 715,00	2 686 050,45
401	Impôts directs, personnes morales	85 012,75	14 000,00	23 696,10
4021	Impôts fonciers	275 488,40	255 000,00	253 770,80
5 ./. 6	Investissements nets	415 586,43	-	212 499,32

#### Commentaires :

- Le résultat est nettement meilleur qu'attendu notamment pour les raisons suivantes :
  - Impôt des années précédentes (+ 328'000.-) ;
  - Impôt de l'exercice 2022 (+135'000.-) ;
  - Dissolution réserve caisse de pension (+53'000.-) ;
- Les investissements consentis sont légèrement plus faibles que ceux planifiés. Certains se termineront en 2024 comme planifiés dans ce dernier budget.



## 5.2 Clôture du compte de résultat

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	4 701 194,78
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	4 642 966,81
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>-58 227,97</b>
34	Charges financières	37 456,55
44	Revenus financiers	131 824,20
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>94 367,65</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>36 139,68</b>
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	292 799,42
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>292 799,42</b>
39	Imputations internes	8 500,00
49	Imputations internes	8 500,00
	<b>Total imputations internes</b>	<b>-</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>328 939,10</b>

### Commentaires :

- Avec les directives MCH2, le résultat se présente en deux étapes.
- La première étape représente le résultat des activités courantes, il se monte en 2023 à 1'339.68 CHF.
- Les résultats extraordinaires viennent s'ajouter dans une deuxième phase. Le résultat extraordinaire de 2023 provient du prélèvement sur la réserve de réévaluation engendrée par le passage au MCH2 ainsi que de la dissolution de la réserve de la caisse de pension.
- Cette réserve peut être dissoute en 10 ans maximum. Cela signifie que nous aurons encore un tel prélèvement les 8 prochaines années.

## 5.3 Comptes des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	465 269,58
590	Report au bilan des recettes	49 683,15
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>415 586,43</b>

### Commentaires :

- La plupart des investissements prévus ont été réalisés. La réalisation de certains se terminera en 2024.

## 6. Compte de résultat

### 6.1 Aperçu du compte de résultat selon les natures

CHARGES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	427 266,76	-	456 284,00	-	461 366,50	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	962 220,84	-	931 540,00	-	794 775,37	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	421 906,92	-	411 968,00	-	504 618,79	-
34 Charges financières	37 456,55	-	55 400,00	-	31 263,85	-
35 Attributions aux financements spéciaux	2 895,37	-	-	-	99 133,74	-
36 Charges de transfert	2 886 904,89	-	2 692 132,00	-	2 563 955,12	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39 Imputations internes	8 500,00	-	16 650,00	-	38 230,00	-
<b>3 Total des charges</b>	<b>4 747 151,33</b>	<b>-</b>	<b>4 563 974,00</b>	<b>-</b>	<b>4 493 343,37</b>	<b>-</b>
REVENUS	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	3 197 606,75	-	2 766 215,00	-	3 358 804,00
41 Revenus régaliens et de concessions	-	10 000,00	-	-	-	20 000,00
42 Taxes	-	400 868,81	-	411 291,00	-	761 085,70
43 Revenus divers	-	62 454,21	-	25 489,00	-	30 283,35
44 Revenus financiers	-	131 824,20	-	117 967,00	-	167 572,64
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	301 711,31	-	54 110,00	-	-
46 Revenus de transfert	-	670 325,73	-	605 817,00	-	658 908,11
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	292 799,42	-	171 431,00	-	254 805,68
49 Imputations internes	-	8 500,00	-	16 650,00	-	20 829,20
<b>4 Total des charges</b>	<b>-</b>	<b>5 076 090,43</b>	<b>-</b>	<b>4 168 970,00</b>	<b>-</b>	<b>5 272 288,68</b>
CLÔTURE	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	328 939,10	-	-	-	778 945,31	-
<b>9 Comptes de clôture</b>	<b>328 939,10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Commentaires :

- Le résultat bien meilleur qu'attendu est principalement lié à des revenus supplémentaires. Les charges sont quant à elles relativement bien maîtrisées même si supérieures à celle planifiées
- Les principaux dépassements au niveau des charges concernent les charges de transferts. Celles-ci comprennent la constitution de la réserve PC qui avait été dissoute par erreur lors du passage sur MCH2.

## 6.2 Aperçu du compte de résultat selon les fonctions

Comptes de résultats	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	555 924,28	148 639,36	555 038,00	128 656,00	500 663,23	134 257,75
Excédent de produits/charges	-	407 284,92	-	426 382,00	-	366 405,48
1 Ordre et sécurité publics - défense	452 748,30	336 038,45	168 007,00	45 000,00	459 107,36	408 277,19
Excédent de produits/charges	-	116 709,85	-	123 007,00	-	50 830,17
2 Formation	1 755 238,42	172 277,57	1 771 413,00	152 789,00	1 593 120,15	148 104,39
Excédent de produits/charges	-	1 582 960,85	-	1 618 624,00	-	1 445 015,76
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	182 590,45	12 059,25	188 286,00	1 500,00	178 601,95	30 445,00
Excédent de produits/charges	-	170 531,20	-	186 786,00	-	148 156,95
4 Santé	476 568,15	3 336,85	519 807,00	1 800,00	466 603,55	2 536,00
Excédent de produits/charges	-	473 231,30	-	518 007,00	-	464 067,55
5 Prévoyance sociale	513 077,30	10 209,60	528 535,00	7 500,00	489 272,95	12 482,70
Excédent de produits/charges	-	502 867,70	-	521 035,00	-	476 790,25
6 Traffic et télécommunication	201 823,06	1 534,11	214 460,00	-	221 479,49	-
Excédent de produits/charges	-	200 288,95	-	214 460,00	-	221 479,49
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	470 278,37	397 473,31	489 741,00	409 975,00	502 796,36	451 502,10
Excédent de produits/charges	-	72 805,06	-	79 766,00	-	51 294,26
8 Economie publique	81 173,10	34 800,00	72 787,00	25 000,00	24 310,50	-
Excédent de produits/charges	-	46 373,10	-	47 787,00	-	24 310,50
9 Finances et impôts	386 669,00	3 959 721,93	55 900,00	3 396 750,00	836 333,14	4 084 683,55
Excédent de produits/charges	3 573 052,93	-	3 340 850,00	-	3 248 350,41	-
<b>Totaux</b>	<b>5 076 090,43</b>	<b>5 076 090,43</b>	<b>4 563 974,00</b>	<b>4 168 970,00</b>	<b>5 272 288,68</b>	<b>5 272 288,68</b>
<b>Excédent de produits/charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>395 004,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Commentaires :

Ci-dessous les différences entre le budget et les comptes sont expliquées dans les grandes lignes :

#### 0 Administration

Le résultat global du dicastère est meilleur qu'attendu. Une grande partie de l'explication vient du fait que nous n'avons pas engagé une nouvelle secrétaire pour les constructions (20% au budget) mais nous avons augmenté notre secrétaire de 10%.

#### 1 Ordre et sécurité

Le résultat global est meilleur qu'attendu. La raison principale réside dans la participation nettement moindre qu'attendu à l'association Secours sud fribourgeois.

#### 2 Formation

Pas de remarques

#### 3 Culte, culture et sport

Pas de remarques

#### 4 Santé

Pas de remarques

#### 5 Social

Pas de remarques

#### 6 Trafic

Les charges d'entretien hivernal sont inférieurs au budget contrairement aux charges du véhicule communal (expertise en 2023) comme les charges d'entretien des routes qui sont légèrement supérieures au budget.

#### 7 Environnement

Pas de remarques

#### 8 Economie

La subvention cantonale concernant la réfection de chemins forestiers sera perçue en 2024 seulement alors que les travaux ont eu lieu en 2023.

#### 9 Finance et impôts

Impôts réguliers supérieurs (voir sous chapitre 5.1).

## 6.2 Compte de résultat : liste des dépassements

N° compte (Comptes)	Libellé (Comptes)	Solde 2023 Comptes (CHF)	Solde 2023 Budget (CHF)	Différence Budget/compte (CHF)	Différence Budget/compte (%)	Commentaires
0110.3102.00	Imprimés et publications	3645.7	2500	1145.7	46	Comprend les frais d'impressions pour les convocations aux assemblées. Montant sous-estimé au budget. Compte 2022 déjà a plus de 3'000.-
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	3566.25	200	3366.25	1683	Comprend les affranchissements pour convocation du corps électoral. Les années dernières ces montants passaient sous "administration générale" ce qui est inexacte.
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1498.4	1000	498.4	50	Avec la création de l'AGR il y a un nombre de séances plus importants hors de la commune (comité et commissions).
0210.3000.00	Jetons de présences, autorisés et commissions	3025.2	2500	525.2	21	Premier bouclément MCH2, changement caissière.
0220.3000.00	Jetons de présences, autorisés et commissions	9751.5	8200	1551.5	19	Sous-estimé au budget. Montant compte 2022 plus important
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5510	1000	4510	451	Formation de la nouvelle caissière, module créancier.
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	26199.35	21000	5199.35	25	Beaucoup d'heure début 2023 pour le bouclément 2022.
0290.3000.00	Jetons de présences, autorisés et commissions	7605	3000	4605	154	De nombreux travaux ont été entrepris sur les bâtiments ce qui a engendré une surcharge de travail.
0290.3010.01	Salaires du concierge cabane forestière	6080.15	2700	3380.15	125	Des heures du personnel d'écologie sont attribuées à la cabane forestière pour l'entretien des extérieures.
0290.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	4246.6	2500	1746.6	70	
0290.3101.02	Dépenses exploitation abri forestier TOG	2922.1	1000	1922.1	192	Des heures du personnel d'écologie sont attribuées à la cabane forestière pour l'entretien des extérieures.
0290.3101.03	Achat boissons salle communale	30341.35	18943	11398.35	60	Compensé par des produits supérieurs.
0290.3130.02	Eau, énergie, combustible, déchets, administration	10583.25	7000	3583.25	51	Augmentation des prix, modification inventaires pas prise en
1400.3130.01	Permis de construire	5510.6	2000	3510.6	176	Difficile à estimer, dépend du nombre de demandes.
1506.3000.00	Jetons de présences, autorisés et commissions	3579	600	2979	497	Comprend les visites de fin de chantier pour délivrer permis
1620.3000.00	Jetons de présences, autorisés et commissions	487.5	150	337.5	225	Montant faible.
1620.3134.00	Primes d'assurances de choses	1326.95	800	526.95	66	Attribution différente au budget (avec compte 0290).
1620.3144.00	Entretien abris PC	1789.15	1000	789.15	79	Problèmes de conduites bouchées.
2170.3000.00	Jetons de présences, autorisés et commissions	7012.5	1248	5764.5	462	Montant sous-estimé au budget (compte 2022 déjà plus haut).
2170.3134.00	Primes d'assurances	3681.95	2500	1181.95	47	Différents travaux effectués à l'école (muret, four AES...).
2200.3611.00	Part aux mesures pédaogo-thérapeutiques	8355.45	7079	1276.45	18	Attribution différente au budget (avec compte 0290).
3410.3143.00	Entretien place de sport	5072.75	2000	3072.75	154	Charge liée.
4120.3000.00	Jetons de présences, autorisés et commissions	825	500	325	65	Cabane matériel, réparation bandes.
4210.3612.01	Participation aux ind. forfaitaires régionales	47053.8	39788	7265.8	18	Montant faible.
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	4873.3	1200	3673.3	306	Charge liée.
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines	5967.45	3000	2967.45	99	Difficile à estimer. Produit en contrepartie.
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	9100	7200	1900	26	Expertise effectuée sur les véhicules communaux.
7101.3000.00	Jetons de présences, autorisés et commissions	1417.5	1000	417.5	42	Charge liée.
7201.3000.00	Jetons de présences, autorisés et commissions	3200.1	1000	2200.1	220	Mise en place nouveau règlement.
7201.3120.01	Frais d'exploitation, pollution	19018.95	8000	11018.95	138	Mise en place nouveau règlement.
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	12658.9	10500	2158.9	21	Compensé par compte 7201.3143.01.
7301.3101.01	Achat de sacs AIR-PRO	11766.46	8000	3766.46	47	Modification inventaire pas prise en compte. Augmentation population.
7710.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	302.8	200	102.8	51	Montant faible.
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	2736.45	1000	1736.45	174	Soutien projet musée.
8200.3141.00	Entretien des routes forestières	64068.15	52000	12068.15	23	Les travaux ont coûté plus cher mais seront compensés par une subvention plus importante (à recevoir en 2024).
9630.3000.00	Jetons de présences autorisés et commissions	930	500	430	86	Montant faible. Travaux mur jardin.

## 7. Compte des investissements

DEPENSES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	149 543,53	-	161 000,00	-	203 013,27	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	3 813,05	-	56 000,00	-	9 486,05	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissements	311 913,00	-	312 000,00	-	-	-
57 Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58 Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<b>5 Total dépenses</b>	<b>465 269,58</b>	<b>-</b>	<b>529 000,00</b>	<b>-</b>	<b>212 499,32</b>	<b>-</b>
RECETTES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60 Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61 Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissements acquises	-	49 683,15	-	-	-	-
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Report de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68 Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
<b>6 Total recettes</b>	<b>-</b>	<b>49 683,15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
CLÔTURE	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 Report au bilan des recettes	49 683,15	-	-	-	-	-
690 Report au bilan des recettes	-	465 269,58	-	-	-	212 499,32

## 8. Bilan

		1.1.2023	31.12.2023
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>14 491 847,19</b>	<b>13 995 715,13</b>
10	Patrimoine financier (PF)	4 221 399,45	3 955 581,32
100	Disponibilités et placements à court terme	994 451,07	742 380,18
101	Créances	2 070 833,38	2 086 726,72
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	152 712,00	127 889,42
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	4 818,00	-
108	Immobilisations corporelles PF	998 385,00	998 385,00
14	Patrimoine administratif (PA)	10 270 447,74	10 040 133,81
140	Immobilisations corporelles PA	10 041 945,56	9 477 326,68
142	Immobilisations corporelles PA	201 902,18	224 294,13
144	Prêts PA	-	-
145	Participations, capital social PA	26 600,00	26 600,00
146	Subventions d'investissement	-	311 913,00
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>14 491 847,19</b>	<b>13 995 715,13</b>
20	Capitaux de tiers	6 093 900,93	5 825 946,86
200	Engagements courants	20 115,09	162 080,30
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	311 412,54	411 346,32
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	5 709 212,18	5 252 520,24
208	Provisions à long terme	53 161,12	-
29	Capital propre	8 397 946,26	8 169 768,27
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	3 352 624,97	3 337 409,03
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-	-
293	Préfinancements	-	-
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 646 002,60	1 406 364,30
2990	Résultat annuel	778 945,31	328 939,10
2999	Résultat cumulés des années précédentes	2 620 373,38	3 097 055,84



## 9. Tableau des flux de trésorerie

Commune de :		Torny
Exercice :		2023
Comptes	Libellés	CHF
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
90	Clôture du compte de résultats	328 939,10
33	Amortissement du patrimoine administratif	421 906,92
35	Attributions aux financements spéciaux	2 895,37
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	301 711,31
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	72 961,35
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	239 638,30
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>139 430,43</b>
<b>ACTIVITÉS D'OPÉRATION</b>		
101	Variation des créances	-15 893,34
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	24 822,58
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	4 818,00
107	Variation des placements financiers à long terme	-
109	variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de	-
200	Variation des engagements courants	141 965,21
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	99 933,78
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-53 161,12
209	Variation des engagements des financements spéciaux	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b>		<b>202 485,11</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
690 / 590	Résultat du compte des investissements	415 586,43
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-415 586,43</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
2064	Variation des emprunts	-178 400,00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>-178 400,00</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-252 070,89</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN</b>		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	994 451,07
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	742 380,18
<b>VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN</b>		<b>-252 070,89</b>

## 10. Annexes aux comptes annuels

## 10.1 Etat du capital propre

Capitaux propres au 1er janvier 2023				Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2023							
Comptes		Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes		Libellés	CHF	Comptes		Libellés	CHF
2900		Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	#####	Attributions aux FS, capitaux propres		Prélèvements sur les FS, capitaux propres		2900		Financement spécial, approvisionnement	18 111,31	2900		Financement spécial, approvisionnement	3 337 373,03
29001		Financement spécial, approvisionnement	1080 897,56	35	0,00	201 4510,00	Prélèvement au finan. spécial équilibre opte (	18 111,31	29001	Financement spécial, approvisionnement	1062 786,25	29001	Financement spécial, approvisionnement	1062 786,25	
29002		Financement spécial, élimination des déchets	2 246 096,24	7201510,00	Attribution au finan. spécial équilibre opte (FS	2 859,37	45	0,00	29002	Financement spécial, élimination des déchets	2 248 956,61	29002	Financement spécial, élimination des déchets	2 248 956,61	
29003		Financement spécial, entreprise électrique	25 631,17	35	0,00	0,00	45	0,00	29003	Financement spécial, entreprise électrique	25 631,17	29003	Financement spécial, entreprise électrique	25 631,17	
29005		Autres 1	0,00	35	0,00	0,00	45	0,00	29005	Autres 1	0,00	29005	Autres 1	0,00	
29006		Autres 2	0,00	35	0,00	0,00	45	0,00	29006	Autres 2	0,00	29006	Autres 2	0,00	
29007		Autres 3	0,00	35	0,00	0,00	45	0,00	29007	Autres 3	0,00	29007	Autres 3	0,00	
29008		Autres 4	0,00	35	0,00	0,00	45	0,00	29008	Autres 4	0,00	29008	Autres 4	0,00	
29009		Autres 5	0,00	35	0,00	0,00	45	0,00	29009	Autres 5	0,00	29009	Autres 5	0,00	
Capitaux propres au 1er janvier 2023				Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2023							
Comptes		Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes		Libellés	CHF	Comptes		Libellés	CHF
2950		Réserve liée au retraitement (introduction MCHZ)	#####	Attributions à la réserve liée au retraitement		Prélèvements de la réserve liée au retraitement		0,00	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCHZ)	1406 364,30	29500	Patrimoine administratif, autres	1406 364,30	
29500		Patrimoine administratif, autres	1646 002,60						29500	Patrimoine administratif, autres	1406 364,30	29501	Approvisionnement en eau	0,00	
29501		Approvisionnement en eau	0,00						29501	Approvisionnement en eau	0,00	29502	Traitement des eaux usées	0,00	
29502		Traitement des eaux usées	0,00						29502	Traitement des eaux usées	0,00	29503	Gestion des déchets	0,00	
29503		Gestion des déchets	0,00						29503	Gestion des déchets	0,00	29504	Entreprise électrique	0,00	
29504		Entreprise électrique	0,00						29504	Entreprise électrique	0,00				
2960		Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0,00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du		0,00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0,00	29600	Prêt à court terme	0,00	
29600		Prêt à court terme	0,00						29600	Prêt à court terme	0,00				
Capitaux propres au 1er janvier 2023				Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2023							
Comptes		Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes		Libellés	CHF	Comptes		Libellés	CHF
2980		Autres capitaux propres	0,00	Attributions aux autres capitaux propres		Prélèvements aux autres capitaux propres		0,00	2980	Autres capitaux propres	0,00	29800	Autres capitaux propres	0,00	
29800		Autres capitaux propres	0,00	3898	0,00	4898		0,00	29800	Autres capitaux propres	0,00				
299		Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	#####		328 939,10			0,00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	3 425 994,94	29990	Compte général	3 425 994,94	
29990		Compte général	3 037 055,84	29900	Excédent (+)	328 939,10	Déficit (-)	0,00	29990	Compte général	3 425 994,94				







#### 10.4 Tableau des garanties

Aucune garantie pour la Commune de Tornoy en 2023.

## 10.5 Tableau des immobilisations

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Valeur au bilan au 01.01.2023	Amortissement annuel planifié 2023	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2023
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>19 212 127,69</b>	<b>-9 036 563,60</b>	<b>10 077 959,31</b>	<b>-388 547,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 477 326,66</b>
1400	Terrains (bâti et non bâti)	948 279,00	-252 075,40	696 203,60	0,00	0,00	0,00	0,00	696 203,60
1401	Routes et voies de communication	1 453 926,35	-765 755,77	688 170,58	-34 521,15	0,00	0,00	33 596,15	687 245,58
1402	Aménagement des cours d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1403	Autres ouvrages de génie civil	5 650 890,46	-2 982 770,74	2 668 119,72	-79 202,79	0,00	0,00	0,00	2 588 916,93
1404	Bâtiments	10 139 440,64	-4 510 118,72	5 629 321,92	-265 294,48	0,00	0,00	35 889,35	5 399 916,79
1405	Forêts	62 745,70	-31 372,85	31 372,85	0,00	0,00	0,00	0,00	31 372,85
1406	Biens meubles	857 552,56	-494 470,12	363 082,44	-9 528,65	0,00	0,00	0,00	43 863,43
1407	Installations en construction	99 292,98	0,00	1 688,20	0,00	0,00	0,00	-69 485,50	29 807,48
1409	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>998 821,80</b>	<b>-485 006,66</b>	<b>201 902,14</b>	<b>-33 359,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>363 851,75</b>	<b>532 394,04</b>
1420	Logiciels	36 499,60	-27 257,15	9 242,45	-3 080,85	0,00	0,00	0,00	6 161,60
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1429	Autres immobilisations incorporelles	650 409,20	-457 749,51	192 659,69	-30 279,00	0,00	0,00	363 851,75	214 319,44
1441 à 1448	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	311 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 913,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>		<b>1 791 427,15</b>	<b>-793 042,15</b>	<b>998 385,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>998 385,00</b>
1080	Terrains non bâtis	1 018 270,00	-419 885,00	598 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598 385,00
1084	Bâtiments	773 157,15	-373 157,15	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
1086	Biens meubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1087	Installations en construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1089	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF</b>		<b>-4 415 582,08</b>	<b>2 471 292,10</b>	<b>-1 944 289,98</b>	<b>72 961,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-49 683,15</b>	<b>-1 573 420,24</b>
2068	Subventions d'investissement passif	-4 415 582,08	2 471 292,10	-1 944 289,98	72 961,35	0,00	0,00	-49 683,15	-1 573 420,24

## 11. Indicateurs financiers et limite d'endettement

### 11.1 Taux d'endettement net

#### 1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers	20	5 825 946,86
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	4 436 440,79
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	1 573 420,24
Patrimoine financier	- 10	3 955 581,32
<b>= Dette nette</b>		<b>4 733 386,09</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	40	<b>3 197 606,75</b>
<b>TAUX D'ENDETTEMENT NET</b> (Dette nette / Revenus fiscaux)		<b>148,03%</b>

#### Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

#### Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% – 150% suffisant

> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

## 11.2 Le degré d'autofinancement

### 2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats		328 939,10
Amortissement du PA	+ 33	421 906,92
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	2 895,37
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	301 711,31
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	72 961,35
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	239 638,30
Réévaluations PA	- 4490	-
<b>= Autofinancement</b>		<b>139 430,43</b>
Immobilisations corporelles	50	149 543,53
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	3 813,05
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	311 913,00
Investissements extraordinaires	+ 58	-
<b>= Investissements bruts</b>		<b>465 269,58</b>
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	-
Remboursements	+ 61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	49 683,15
Remboursement de prêts	+ 64	-
Transfert de participations	+ 65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-
<b>= Recettes d'investissement</b>		<b>49 683,15</b>
Investissements bruts		465 269,58
Recettes d'investissement	-	49 683,15
<b>= Investissements nets</b>		<b>415 586,43</b>
<b>DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>34%</b>
(Autofinancement / Investissements nets)		

#### Valeurs indicatives:

À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 - 100%

Récession : 50 - 80%

**Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.**

## 11.3 La part des charges d'intérêts

### 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt	340	32 721,95
Revenus des intérêts	- 440	11 978,85
<b>= Charges d'intérêts net</b>		<b>20 743,10</b>
Revenus fiscaux	40	3 197 606,75
Patentes et concessions	+ 41	10 000,00
Taxes	+ 42	400 868,81
Revenus divers	+ 43	62 454,21
Revenus financiers	+ 44	131 824,20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	301 711,31
Revenus de transfert	+ 46	670 325,73
Revenus extraordinaires	+ 48	292 799,42
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	239 638,30
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	239 638,30
<b>= Revenus courants</b>		<b>5 067 590,43</b>
<b>PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS</b>		<b>0%</b>
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)		

#### Valeurs indicatives:

0% - 4% bon

4% - 9% suffisant

> 9% mauvais

**Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée**

## 11.4 La dette brute par rapport aux revenus

### 4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	162 080,30
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		4 436 440,79
Engagements financiers à court terme	+	201	-
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	5 252 520,24
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	1 573 420,24
<b>= Dette brute</b>			<b>8 277 621,09</b>
Revenus fiscaux		40	3 197 606,75
Patentes et concessions	+	41	10 000,00
Taxes	+	42	400 868,81
Revenus divers	+	43	62 454,21
Revenus financiers	+	44	131 824,20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	301 711,31
Revenus de transfert	+	46	670 325,73
Revenus extraordinaires	+	48	292 799,42
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	239 638,30
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	239 638,30
<b>= Revenus courants</b>			<b>5 067 590,43</b>
<b>DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS</b>			<b>163%</b>

(Dette brute / revenus courants)

#### Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% - 100% bon
- 100% - 150% moyen
- 150% - 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.



## 11.5 La proportion des investissements

### 5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	149 543,53
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	3 813,05
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	311 913,00
Investissements extraordinaires	+	58	-
<b>= Investissements bruts</b>			<b>465 269,58</b>

Charges de personnel		30	427 266,76
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	962 220,84
Réévaluations sur créances	-	3180	-
Charges financières	+	34	37 456,55
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	2 886 904,89
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
<b>= Dépenses courantes</b>			<b>4 313 849,04</b>

Dépenses courantes			4 313 849,04
Investissements bruts	+		465 269,58
<b>Dépenses totales</b>			<b>4 779 118,62</b>

### PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

**10%**

#### Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% - 20% effort d'investissement moyen
- 20% - 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

**Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité**

## 11.6 La part du service de la dette

### 6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts	340	32 721,95
Revenus des intérêts	- 440	11 978,85
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	421 906,92
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	72 961,35
<b>= Service de la dette</b>		<b>369 688,67</b>

Revenus fiscaux	40	3 197 606,75
Patentes et concessions	+ 41	10 000,00
Taxes	+ 42	400 868,81
Revenus divers	+ 43	62 454,21
Revenus financiers	+ 44	131 824,20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	301 711,31
Revenus de transfert	+ 46	670 325,73
Revenus extraordinaires	+ 48	292 799,42
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	239 638,30
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	239 638,30
<b>= Revenus courants</b>		<b>5 067 590,43</b>

### PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

**7%**

#### Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% - 15% charge acceptable

> 15% charge forte

**Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.**

## 11.7 La dette nette par habitant

### 7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers	20	5 825 946,86
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	4 436 440,79
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	1 573 420,24
Patrimoine financier	- 10	3 955 581,32
<b>= Dette nette</b>		<b>4 733 386,09</b>

Population résidente permanente

**1065**

### DETTE NETTE PAR HABITANT

(Dette nette / Population résidente permanente)

**4 444,49**

#### Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 - 1'000 CHF endettement faible

1'001 - 2'500 CHF endettement moyen

2'501 - 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

**Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.**

## 11.8 Le taux d'autofinancement

### 8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats		328 939,10
Amortissement du PA	+ 33	421 906,92
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	2 895,37
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	301 711,31
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	72 961,35
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	239 638,30
Réévaluations PA	- 4490	-
<b>= Autofinancement</b>		<b>139 430,43</b>

Revenus fiscaux	40	3 197 606,75
Patentes et concessions	+ 41	10 000,00
Taxes	+ 42	400 868,81
Revenus divers	+ 43	62 454,21
Revenus financiers	+ 44	131 824,20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	301 711,31
Revenus de transfert	+ 46	670 325,73
Revenus extraordinaires	+ 48	292 799,42
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	239 638,30
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	239 638,30
<b>= Revenus courants</b>		<b>5 067 590,43</b>

### TAUX D'AUTOFINANCEMENT

(Autofinancement / Revenus courants)

**3%**

#### Valeurs indicatives:

- > 20% bon
- 10% - 20% moyen
- < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

## 11.9 Evolution des indicateurs financiers

Indicateur	Comptes 2022	Comptes 2023	Evolution
Taux d'endettement net	120%	148%	
Degré d'autofinancement	494%	34%	
Part des charges d'intérêts	0%	0%	
Dette brute par rapport aux revenus	150%	163%	
Proportion des investissements	5%	10%	
Part du service de la dette	8%	7%	
Dette nette par habitant	3'756.40	4'444.49	
Taux d'autofinancement	20%	3%	

## 12. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6)

[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/140.6](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6)

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/140.61](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61)

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>